

CONTRAT D'INSCRIPTION EN COURS INDIVIDUELS ET COURS COLLECTIFS / ADULTE (+ de 25 ans)

ELEVE Madame Monsieur

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

NPA-Localité :

Adresse e-mail :

Téléphone 1 : Tél. 2 : Tél. 3 :

Comment avez-vous connu l'ETM ? Réseaux sociaux Portes ouvertes Connaissances Autres :

REPONDANT (SI EXISTANT) Madame Monsieur

Nom, Prénom : E-mail :

Téléphone : Adresse (si différente) :

COURS INDIVIDUELS (REEMPLIR LA GRILLE HORAIRE EN ANNEXE)

Instrument : Durée : 30' 45' 60' Dès le : Jour/Heure :

2^{ème} instrument : Durée : 30' 45' 60' Dès le : Jour/Heure :

Professeur souhaité (sans garantie) 1^{er} instrument : 2^{ème} instrument :

COURS COLLECTIFS ET ATELIERS

60 minutes par semaine

- Solfège
- Théorie générale
- Musique pour films et médias visuels

120 minutes tous les 15 jours

- Machines & Instruments

Instrument joué :

90 minutes par semaine

- Afro-Cubain
- Black Sticks
- Blues
- Chœur
- Cordes Créatives
- Funky New Orleans
- Jazz Standard
- Jazz Trad
- Let's Play Music
- Metal
- Metal Extrême
- Métissages et Musiques du Monde
- Rock
- Rock Progressif
- Souffleurs
- Soul-Funk
- Technique d'improvisation Jazz

TARIFS (REEMPLIR LE FORMULAIRE DETAILLE DES TARIFS EN ANNEXE)

Facture payable en 1 fois 2 fois 4 fois 8 fois (seulement cours collectifs et ateliers)

Rabais famille (10 %) Nom de l'autre membre :

CHF 50.- de frais d'ouverture de dossier et inscription (seulement pour les nouveaux élèves).
Frais uniques et non remboursables. en espèces par bulletin de versement

L'ETM peut utiliser des images (photos, vidéos) où j'apparais pour diffusion dans des brochures, des publications uniquement institutionnelles ou sur le site de l'ETM :

J'autorise Je n'autorise pas

Je confirme avoir bien pris connaissance des conditions générales d'inscription au verso

Genève, le Lu et approuvé, Signature :

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Ce contrat est à remplir et à signer avant le premier cours suivi.
- 1.2 Les conditions d'inscription et le règlement d'application du contrat concernant les paiements font partie intégrante du contrat.
- 1.3 Toutes les démarches administratives (inscriptions, désistements, avenants, changement d'adresse...) doivent être faites **par écrit (courrier postal ou e-mail) et adressées au secrétariat** et non au professeur. En cas de litige, seules les motivations écrites adressées au secrétariat seront prises en compte.

2. DUREE DU CONTRAT : ENGAGEMENT ET RESILIATION

- 2.1 Les cours individuels sont répartis en **2 semestres**. Le 1^{er} semestre débute le **29 août 2022** et se termine le **24 décembre 2022**. Le 2^{ème} semestre débute le **30 janvier 2023** et se termine le **10 juin 2023**.
- 2.2 L'inscription en **cours individuels** engage l'élève adulte pour le **semestre en cours au minimum**. Ce contrat est **reconduit tacitement** de semestre en semestre pour la filière instrumentale « Adulte », sauf **dénonciation par écrit. Délais : 21 décembre 2022 et 1^{er} juin 2023. En cas d'abandon, l'écologie semestriel est dû**, sauf en cas de force majeure (voir 4.2.).
- 2.3 Les **cours collectifs et ateliers** s'organisent **entre le 29 août 2022 et le 1^{er} juillet 2023**.
- 2.4 L'inscription aux **cours collectifs et ateliers** engage l'élève adulte **pour l'année scolaire 2022-23**. Ce contrat est **reconduit tacitement** d'année en année, sauf **dénonciation par écrit avant le 1^{er} juin 2023. En cas d'abandon, l'écologie annuel est dû**, sauf en cas de force majeure (voir 4.2.).
La Direction se réserve le droit de fermer un atelier si le nombre de participants inscrits s'avérait insuffisant.
- 2.5 Les inscriptions aux cours individuels, cours collectifs et ateliers sont prises en considération dans l'ordre chronologique des inscriptions et selon les places disponibles.
- 2.6 Les dates des vacances sont les mêmes que celles des écoles publiques genevoises. Sauf exception, les cours n'ont pas lieu durant les vacances et les jours fériés.

3. ECOLAGE, FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT

- 3.1 Une **facture semestrielle est envoyée dès validation ou reconduction de l'inscription pour les cours individuels**. La facture pour ces cours individuels est payable en **1 fois, 2 fois ou par mensualités (max. 4 fois par semestre)**.
- 3.2 Une **facture annuelle est envoyée dès validation ou reconduction de l'inscription pour les cours collectifs et ateliers**. La facture pour cette filière est payable en **1 fois, 2 fois ou par mensualités (max. 8 fois)**.
- 3.3 En cas de paiement mensuel, l'écologie doit être soldé **avant la fin du mois de mai**.
- 3.4 Des rappels sont envoyés en cas de non-paiement et des intérêts de retard sont perçus. Si après ces rappels, la facture n'est pas réglée, celle-ci est mise au contentieux.
- 3.5 En cas de retard de paiement de plus de deux semaines, l'élève **n'aura plus accès aux cours jusqu'au règlement de la somme due, sans rattrapage des cours perdus**.
- 3.6 Pour les nouveaux élèves, un montant forfaitaire **non remboursable de CHF 50.- couvrant les frais administratifs** doit être versé au moment de l'inscription, afin que celle-ci soit prise en compte. **Aucun cours ne sera donné sans que l'inscription ne soit remplie et dûment signée et que les frais administratifs soient versés.**

4. TARIFS, CHANGEMENTS DE CATEGORIE TARIFAIRE ET MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES

- 4.1 Le tarif des cours est susceptible d'un réajustement d'année en année, communiqué à l'élève et, le cas échéant, son signataire, par courrier ordinaire. Pour la poursuite de ses études, l'élève accepte tacitement le réajustement.
- 4.2 Des réductions sont prévues en cas de justes motifs (déménagement, problème de santé prolongé (plus d'un mois) attesté par un certificat médical, école de recrue) ; le remboursement ne peut excéder le quart du montant semestriel pour les cours individuels. Les cours collectifs et ateliers ne sont pas remboursés.
- 4.3 Les conditions générales sont susceptibles de modifications, communiquées à l'élève et, le cas échéant à son signataire, par courrier ordinaire ou par e-mail à l'adresse e-mail indiquée par l'élève. Pour la poursuite de ses études, l'élève accepte tacitement les modifications.

5. ABSENCES

- 5.1 En cas d'absence prévisible, l'élève doit prévenir le secrétariat ET l'enseignant lui-même.
- 5.2 Les leçons manquées par l'élève ne seront ni remplacées, ni remboursées, sauf réserve des cas applicables de l'art. 4.2.
- 5.3 L'enseignant empêché de donner son cours sera remplacé ou remplacera lui-même les leçons manquées.
- 5.4 Les absences pour cas de force majeure (accident, maladie, etc) sont à annoncer au secrétariat immédiatement et par écrit.

6. RABAIS FAMILLE

- 6.1 Un rabais famille de 10% est accordé à partir de 2 membres inscrits, parent ou enfant.

7. FOR JURIDIQUE

- 7.1 L'élève ou son représentant légal s'engage à respecter les conditions du présent contrat.
- 7.2 En cas de contestation, les parties se soumettent au for exclusif des tribunaux du canton de Genève.